

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 10 DÉCEMBRE

PROMESSES ET ACTES

Il y a quelques mois, la majorité de la Chambre votait au régime des sucres une modification dont la conséquence était d'augmenter de vingt-cinq millions au moins la somme perçue sur les cultivateurs de betteraves et sur les fabricants de sucre.

Vers la même époque, la Chambre transformait en impôt de quotité la contribution foncière sur les propriétés bâties, ce qui implique d'une façon presque inévitable le relèvement de cet impôt.

Dans la séance de vendredi, la même Chambre portait de 3 à 4 0/0 la taxe sur les valeurs mobilières.

Enfin, dans la séance de samedi, on votait une taxe nouvelle sur les affiches murales.

C'est-à-dire qu'on a atteint successivement les agriculteurs, les industriels, les propriétaires, les petits capitalistes et les commerçants.

C'est-à-dire que cette Chambre, qui avait promis de ne pas voter de nouveaux impôts, en a déjà voté quatre et que ce n'est pas la faute du gouvernement si elle n'en a pas voté davantage.

Cette augmentation d'impôt représente au minimum une somme de 62 millions, mais comme il est juste de tenir compte des 16 millions de dégrèvement sur la propriété non bâtie, c'est en réalité de quarante-six millions que les charges des contribuables se trouvent ainsi accrues.

Il y a d'ailleurs ici une remarque importante à faire.

Le budget de 1891 est équilibré, sur le papier, mais il n'est assurément aucun homme sérieux qui se fasse la moindre illusion sur la valeur réelle de cet équilibre. Faire état de recettes possibles à la rigueur, mais en réalité assez peu probables, c'est aller au-devant des déceptions qui, dans l'espèce, se traduisent par l'obligation de réclamer des crédits supplémentaires. Il y a bien des raisons de penser qu'en réalité le budget de 1891 se soldera en déficit. Comme d'autre part, en violation d'une autre promesse électorale, rapidement oubliée, on va voter un emprunt, il ne sera guère possible d'en voter un second pour équilibrer le budget de 1891. Il faut donc prévoir que pour équilibrer ce budget, il faudra remettre à l'ordre du jour les nouveaux impôts que la Chambre n'a pas voulu voter cette année.

Ainsi, aux 46 millions d'impôts nouveaux dont nous a déjà gratifiés la législature actuelle, s'ajouteront de nouveaux millions.

Nous n'en éprouverons d'ailleurs nulle surprise, ayant toujours averti le pays que cette extrémité était inévitable. Nous ne songerons même pas à en faire un reproche au ministère de demain quels que soient les hommes qui le composent. Ce ministère subira la fatalité de la situation. Le régime républicain, tel qu'on le comprend en France, doit fatalement aboutir à une aggravation des charges de la nation. Il est fâcheux que celle-ci n'ait pas eu encore une perception suffisamment nette de cette consé-

quence inévitable du régime, elle ne doit s'en prendre qu'à elle-même si les faits se chargent de lui imposer cette conviction.

Quoi qu'il en soit, les candidats républicains de 1889 promettaient de repousser tout impôt nouveau, de ne pas faire d'emprunt et de réaliser des économies. Aujourd'hui, élus, ils ont augmenté les dépenses, créé des impôts nouveaux, prélué d'autres inévitables, et vont voter un emprunt. Le pays pourra constater une fois de plus de quelle valeur sont les engagements que les candidats républicains souscrivent.

ERNEST BAUDOIN.

L'UNION DES DROITES

La Droite s'est réunie hier à 4 heures sous la présidence de M. le baron de Mackau, pour examiner quelle attitude les membres de la minorité devaient prendre lors du vote du budget.

Après le résumé de la séance de la Droite royaliste de la veille, présenté par M. de la Bourdonnaye, M. Berger (de Maine-et-Loire) a développé les considérations qui justifieraient cette année l'abstention plutôt que le refus du budget; des membres de la Droite ont pu faire partie de la commission, ils ont contribué à faire adopter certains amendements et bien que le budget soit absolument défectueux, il lui semble pour cette raison difficile de le rejeter.

M. de Montfort soutient la même thèse en s'appuyant sur ce que l'incorporation du budget extraordinaire de la guerre — mesure dont l'opportunité lui paraît d'ailleurs contestable mais qui a toujours été réclamée par la Droite — a enfin été réalisée.

M. de Lanjuinais combat cette manière de voir, car l'incorporation telle que le gouvernement prétend l'avoir faite est purement fictive; elle ne sera possible que lorsque les grosses disponibilités que le gouvernement aura prochainement seront réellement liquides; pour lui il croit que le refus s'impose.

M. le comte Armand appuie la proposition de MM. Berger et de Montfort; la présence de quatre membres de la Droite de la commission a permis d'obtenir 80 millions d'économies, le dégrèvement de l'impôt foncier, l'adoption de certains amendements; dans ces conditions et malgré les défauts évidents du budget il lui semble difficile de le refuser, il opine donc pour l'abstention.

M. de Lamarzelle ne voit aucune raison pour changer son attitude des années précédentes; bien au contraire, l'odieuse séance d'avant-hier l'y confirmerait s'il avait la moindre hésitation: la conduite du gouvernement a été une véritable trahison; mais il croit que vis-à-vis du pays l'union de la Droite doit être hautement affirmée; aussi dans un esprit de conciliation se rallierait-il avec beaucoup de ses amis à l'abstention, si elle devait être adoptée par la majorité ou mieux l'unanimité de la réunion.

MM. Lorois et de Maillé disent que le budget s'équilibre au moyen de 20 millions qui proviennent d'une spoliation inique, il leur semble impossible de ne pas refuser un budget établi dans de telles conditions.

M. le comte de Maillé insiste: sans parler des incidents récents, il est évident que le budget s'équilibre au moyen d'impôts nouveaux et d'emprunts; toute la Droite a toujours protesté contre ces mesures; elle ne doit pas s'y associer.

M. le marquis de La Ferronnays déclare que depuis qu'il est à la Chambre il a toujours voté le budget et qu'il considère son refus comme un acte des plus graves, mais, qu'en présence de la conduite agressive et volontairement provocatrice de M. Rouvier dans la séance de lundi, il appuiera le refus du budget.

M. de Montfort insiste pour que l'on tienne compte de la présence des membres de la Droite dans la commission du budget.

M. Jolibois dit que cette considération doit être retenue: La nomination de la commission n'a pas été faite au scrutin de liste et le hasard de la composition des bureaux en a seule décidé, des républicains ayant dans certains cas voté pour nous. Toutefois il pense que l'importance du rôle joué par la Droite dans la commission doit malgré cela faire adopter ce système de l'abstention.

MM. Reille et de Fourtou s'associent aux observations de M. Jolibois.

MM. de Lanjuinais, de Maillé, Jolibois prennent successivement la parole pour préciser les questions soulevées au cours de la délibération.

M. de Mackau résume la discussion et constate que deux opinions seules restent en présence: Le refus du budget et l'abstention.

L'abstention mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sur la proposition de M. de Lamarzelle, la réunion vote à l'unanimité des félicitations à M. Piou pour son magnifique discours.

La Droite maintient ses votes antérieurs, tendant au refus de l'emprunt, parce qu'il n'est pas, quoi qu'en dise le gouvernement, une simple mesure de conversion.

Impôts nouveaux

L'impôt sur les valeurs mobilières, voté vendredi, frappe surtout les petites bourses, les gens rangés, économes, qui épargnent 500 fr., 1,000 fr. par an et achètent des obligations de Chemins de fer, du Crédit Foncier ou de la Ville de Paris. La Chambre a refusé d'imposer les opérations de Bourse faites par les spéculateurs et les gros financiers, elle a préféré atteindre les petits, c'est toujours la même tactique.

Sous la seconde République, celle de 1848, les idéalistes criaient: « Guerre aux châteaux, paix aux chaumières! » Les gens pratiques qui gouvernent la troisième ont renversé la formule et disent: « Malheur aux pauvres! Paix aux riches financiers! » On devine pourquoi.

L'impôt sur les valeurs mobilières est élevée de 3 à 4 0/0, mais ce serait une erreur de croire que le petit rentier qui va chaque semestre toucher son coupon ne payera que 4 0/0 de son revenu.

Une obligation de chemin de fer, qui est censée rapporter 15 fr., supportait:

1° Un taux de 45 centimes sur le revenu;

2° Un taux de 80 centimes pour droit de transmission, soit 1 fr. 25 pour 15 francs, c'est-à-dire plus de 8 0/0.

Maintenant ce même titre paiera:

1° 80 centimes de frais de transmission;

2° 60 centimes sur le revenu, soit 1 fr. 40, c'est-à-dire près de 10 0/0 (exactement 9 1/3). Voici la dîme rétablie.

Ces impôts ont-ils du moins le mérite d'équilibrer le budget? Un des membres de la Commission du budget, M. Henry Maret, en doute fort; il écrit dans le *Radical*:

« Je crois qu'on ne serait pas fâché de savoir enfin à quoi s'en tenir. Or, je défie qui que ce soit de me dire aujourd'hui si le budget est équilibré ou non. Sur le papier, il le sera toujours; mais, dans la réalité, tout le monde l'ignore. Quant à moi, je le confesse franchement, je croyais y comprendre quelque chose au printemps; je me suis défendu comme j'ai pu cet automne, mais à l'approche de l'hiver, je dois déclarer que je n'y comprends plus rien du tout ».

Des impôts nouveaux, un emprunt de 700 millions et la bouteille à l'encre, en trois mots voilà le budget.

CAISSES D'ÉPARGNE

Il y a en ce moment une grande émotion parmi les petites gens de Paris: on va réduire le taux de la Caisse d'épargne.

Il n'y a pas eu en ce siècle d'institution démocratique plus féconde que celle des Caisses d'épargne, et c'est encore à la Monarchie que revient ce mérite, bien qu'elle n'y ait participé tout d'abord que par des encouragements.

C'est en 1848 que parurent les premières Caisses d'épargne, sous forme de sociétés anonymes. Les plus grands noms étaient inscrits sur les listes des conseils d'administration; c'était l'aristocratie venant au secours de la démocratie. Les fonds avancés ne devaient rien rapporter aux bailleurs de fonds, mais ils garantissaient la confiance du pauvre, et le succès fut tel que ces Caisses se multiplièrent rapidement. Les gouvernements suivants en confièrent la direction aux Conseils municipaux, on supprima la forme de Société anonyme, et bientôt l'État donna lui-même sa garantie. Aujourd'hui les Caisses d'épargne donnent quatre pour cent à leurs déposants, et c'est une bonne fortune toute particulière, alors que les fonds d'État ne rapportent que 3.25 pour cent.

Je ne veux pas discuter la question en litige devant la Chambre, je me borne à constater l'émotion produite. Certes, il ne se produira pas une panique comme en 1882, lorsque l'État s'empara des dépôts de ces Caisses. Il y eut alors un moment où l'on crut que l'État ferait faillite à ses engagements, et les retraits étaient si nombreux que l'on crut devoir prendre des mesures vexatoires à l'égard des déposants qui venaient retirer leur argent. On leur demandait une foule de formalités; on les faisait attendre longtemps, on mettait presque aussi longtemps à vérifier leurs titres, si bien que ces malheureux devaient le plus souvent faire queue plusieurs jours de suite pour obte-

nir leur argent. Grâce à ces attermoiements légaux mais ridicules, on put calmer les moins pressés, et le gouvernement se tira d'affaire. Mais de ce jour un principe mauvais avait été introduit dans l'institution : la responsabilité de l'Etat. Il suffirait d'une crise de guerre pour inquiéter les déposants et exposer le gouvernement au remboursement immédiat d'un milliard.

Et comme ce n'est pas à pareil moment qu'on pourrait rendre cet argent, il faudrait bien le refuser.

Les Caisses d'épargne sont peut-être aujourd'hui une des bases de notre crédit, non par la valeur des sommes déposées, mais par l'influence morale de ce fait que tout le monde, en France, travaille et épargne.

Les clients les plus nombreux de la Caisse d'épargne, ce sont les domestiques. Eux seuls parmi les ouvriers et même parmi la plupart des employés, sont sûrs de pouvoir économiser. Logés, nourris, vêtus le plus souvent, ils n'ont rien à dépenser et trouvent à la fin de chaque mois une somme disponible qu'ils peuvent mettre de côté en grande partie.

Après les domestiques, les ouvriers sont les plus nombreux déposants. Il y a des ménages où s'amasse péniblement et sagement un petit pécule, mais, à dire vrai, ils sont rares. Le petit boutiquier est aussi un client assidu de la Caisse d'épargne ; il trouve là un banquier sûr qui lui donne un bon intérêt et lui fournit à coup sûr l'argent nécessaire pour faire honneur aux traites souscrites. Cela est si vrai que des banquiers eux-mêmes font faire des dépôts à la Caisse d'épargne, pour avoir de l'argent disponible, un dépôt rapportant 4 0/0, et c'est là une des causes de réforme demandée.

Mais si l'on diminue l'intérêt de ces dépôts, ne verra-t-on pas l'ouvrier honnête chercher ailleurs un meilleur placement et courir le risque des gros intérêts dans les banques véreuses ?

Là est le danger, car le petit capital ne pardonne pas à ceux qui l'ont laissé périlcliter, et l'ouvrier considère que l'Etat est son tuteur obligatoire, et que si une banque saute, la faute en est à l'Etat.

Ne vaut-il pas mieux perdre quelque chose et conserver cette sage épargne des bas de laine ?

LOUIS DE MEURVILLE.

INFORMATIONS

COMMISSION DES DOUANES

La commission générale des douanes a examiné hier matin le tarif des farineux alimentaires.

Elle a maintenu le droit actuel sur le blé et la farine et mis le droit sur les dérivés de la farine, pains, biscuits, etc., en rapport avec le droit sur la farine en le fixant à 6 fr.

Sur la proposition de M. Thomson, le droit sur l'orge a été porté de 4 fr. 50 à 3 fr. ; sur la farine d'orge à 5 fr.

Le droit sur le maïs a été maintenu.

Le droit sur le malt de maïs est fixé à 5 fr.

Sur le sarrasin, les droits de 2 fr. 50 pour le grain et de 4 fr. pour la farine sont établis.

Les droits sur les légumes ont été fixés à 3 francs pour les fèves, et à 5 fr. et à 8 fr. pour les farines.

Pour les autres légumes, les droits sont fixés à 3 fr. et à 5 fr., et pour les pommes de terre à 50 centimes.

LE RÉGIME DES SUCRES

Le ministre de l'agriculture vient d'être entendu par la Commission du budget au sujet des sucres. Il a déclaré que le gouvernement voulait, par une mesure temporaire, venir en aide aux fabricants de sucre et aux cultivateurs, et proposera les modifications suivantes à la loi : la prise en charge reste fixée à 7.75 pour les rendements de 10 0/0 et au-dessus ; elle serait abaissée à 7.25 pour ceux de 9 à 10, et à 7 fr. pour les autres.

CRIMINELLE INCURIE

Nous lisons dans l'*Intransigeant* :

« Il ne suffit plus au gouvernement d'envoyer des milliers de soldats périr dans les colonies malsaines que nous devons au cousin de Bavière-Chauffour, le ministre de la marine traite comme un vil bétail les malheureux rapatriés qui reviennent d'Extrême-Orient ou de Madagascar, épuisés et anémiés par la maladie. Voici, d'après le *Petit Marseillais*, dans quelles conditions est rentré en France, par le paquebot le *Calédonien*, un détachement de troupe :

« Ce n'est qu'au dernier moment, dit notre confrère, que le commandant du bord a été informé qu'il avait à ramener un détachement de soldats. Les cales étaient pleines, et il n'y avait de disponible, à bord, que le pont. Ce qui revient à dire que les soldats arrivés, hier, n'avaient ni abri ni couchettes. Ils ont vécu jour et nuit à la belle étoile, y compris les huit jours de pluie qu'ils ont eu à endurer.

« Le fait est absolument anormal, inconvenant et regrettable à tous égards. »

« On peut juger d'après ce fait du désordre et de l'incurie qui régnent dans l'administration de la marine. Peu importe, du reste, aux Barbey, Etienné et autres opportunistes de marque, quelques pauvres diables sacrifiés ? Ferry n'a-t-il pas déjà bien d'autres morts sur la conscience ? »

LA LOI GRIFFE

Le tribunal de Narbonne a fait lundi, pour la première fois, application de la loi Griffe. Il s'agissait de 44,000 hectolitres de vins de raisins secs expédiés comme vins de vendange.

Le tribunal, conformément à la loi du 44 juillet 1889, a prononcé la confiscation des vins et condamné le délinquant à un emprisonnement de dix jours et 2,000 fr. d'amende.

La reine Victoria et la princesse Béatrice de Battenberg, sa fille, accompagnées de lady Waterpark, douairière, et du général Lynechoch-Gardinier, ont rendu visite, samedi dernier, à l'impératrice Eugénie.

A leur arrivée à Farborough-Hill, elles ont été reçues par l'impératrice, qui les a retenues à déjeuner et leur a fait visiter ensuite le mausolée où reposent les restes mortels de l'empereur Napoléon III et du Prince impérial.

La reine Victoria et sa fille sont rentrées le soir même au château de Windsor.

LE REMÈDE DU DOCTEUR KOCH

Le comité consultatif d'hygiène publique de France, réuni lundi matin au ministère de l'intérieur, sous la présidence du professeur Brouardel, a émis l'avis qu'il y a un intérêt scientifique à ce que les expériences sur la valeur du remède de Koch soient continuées en France.

Cette décision ne préjuge du reste en rien la question, qui reste en l'état, mais l'Académie de médecine doit à son tour l'examiner dans sa prochaine séance et nous savons de source certaine qu'elle se prononcera en faveur de l'application du nouveau remède contre la tuberculose.

On racontait avant-hier dans les hôpitaux que MM. Pétain et Strauss auraient refusé d'expérimenter sur des malades la méthode de Koch.

Ces bruits étaient inexacts. M. le professeur Strauss écrit, en effet, que depuis huit jours il expérimente, dans son service de Laënnec, la lymphé du docteur Koch et que ces expériences se continuent activement.

MORTS DE FROID

La neige continue à tomber dans la province d'Oran. Dans la commune de Tiaret, trois indigènes du douar des Ouled-Lamred, ramassant du bois, ont été ensevelis sous les neiges avec six ânes.

Des Arabes qui voyageaient sont morts de froid. La mortalité dans les troupeaux est grande.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 décembre 1890.

Notre situation de place se maintient toujours rassurante, mais les affaires sont rares et la séance reste terne et sans intérêt. On traite le 3 0/0 à 95.70 ; le 4 1/2 0/0 à 104.55.

Le Crédit Foncier se négocie aux cours d'hier, entre 1,303 et 1,305, l'activité du comptant se portant presque exclusivement sur le groupe des obligations foncières et communales.

Cette fois il ne remua plus des pensées en lui-même, mais des chiffres.

— Si j'avais seulement cent mille francs, disait-il, 100,000 francs ! Suzanne deviendrait ma femme. Son père ne me l'aurait pas refusée ; elle serait à moi pour jamais.

Il imaginait des choses impossibles, des trouvailles mystérieuses, une restitution de l'argent volé à son père. Puis, souriant de sa naïveté, il commença à se déshabiller en soupirant.

En quittant son pardessus, il constata qu'il devenait impossible, tant il était plein de déchirures.

— Allons ! dit-il avec un soupir, tout va bien.

Il mit son vêtement sur son lit, et, comme il en avait l'habitude tous les soirs, il enleva les objets de poche.

— Tiens, qu'est cela ? dit-il.

Il venait de trouver sur lui une liasse de papiers qui ne lui appartenait pas.

Et quelle ne fut pas sa surprise quand il ouvrit cette liasse très serrée dont il ne s'expliquait pas la provenance !

S'était-il trompé de pardessus ? non, le sien était reconnaissable. Il se voyait entre les mains

La Banque de Paris prépare pour le 18 courant l'émission de 4,050,000 fr. de rentes 3 0/0 représentant 35 millions de capital nominal pour laquelle le Gouvernement Fédéral Suisse a demandé son concours. Le prix d'émission est de 905 fr. pour 30 fr. de rentes ; le premier versement est de 100 fr., les autres sont échelonnés jusqu'au 6 mars 1891 ; les souscriptions se font pour 30 fr. de rente au minimum et par multiple de 30 fr. de rente.

La Banque d'Escompte consolide son avance à 570.

Le Crédit Lyonnais est en meilleures tentatives à 805.

Le Crédit Mobilier ne varie pas à 420.

La Société Générale se négocie à 496.

La Société de Dépôts et Comptes courants reste invariable à 595.

Quoique les emprunts de ville présentent en général des sécurités, il n'est pas moins vrai que l'épargne ne doit répondre à leur appel que lorsque les villes lui offrent un intérêt supérieur à celui des rentes d'Etat. L'emprunt de la Ville de Marseille est trop cher ; l'épargne en plaçant son argent en 3 0/0 gagne 15 centimes de plus, et en le plaçant en obligations de chemins de fer ou du Crédit foncier gagne 22 centimes de plus qu'en souscrivant à l'emprunt de la Ville de Marseille. En outre, même en temps de crise, les rentes d'Etat ou les obligations de chemins de fer ne subissent jamais aucune suspension, tandis qu'une ville en pleine crise peut suspendre le paiement des coupons de sa dette.

Les Chemins Economiques sont à 412.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

LES BOHÉMIENS

Le ministre de l'intérieur va donner des ordres pour que les bandes errantes de bohémiens et de nomades étrangers qui inquiètent les campagnes soient reconduites à la frontière française.

LA MÉNAGERIE PEZON

Les paisibles habitants de Nantilly qui regagnaient leur domicile hier soir, vers 7 heures, étaient fort surpris, rue des Patens, de se trouver face à face avec un... éléphant.

Cet encombrant pachyderme faisait partie de la ménagerie Pezon, arrivée dans notre ville, et dont les voitures stationnent port Saint-Nicolas, où l'établissement va s'installer.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 8 décembre 1890.

NAISSANCES

Le 2. — Alfred-Pierre Cholet, rue Saint-Michel ; — Marie-Louis-Benoît-Raoul-Jean de Dananche, rue Nationale.

Le 3. — René-Armand-Louis Josse, rue d'Orléans ; — Auguste-Joseph Aubeux, rue de Fenet ; — Yvonne-Mélanie Lasne, rue de l'Église-Neuve.

Le 4. — Anna-Émilie Chérin, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Marie-Louise Gaignard, petite rue du Roi-René.

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Le Mariage de Suzanne

PAR PAUL MARROT

X

Julien Dambray n'avait point été blessé ; un peu étourdi par la chute qu'il venait de faire en se laissant tomber des branches du marronnier dans la ruelle, il se mit à courir.

Il ne sut pas trop d'abord où il dirigeait ses pas. Il allait au hasard...

L'air frais de la nuit lui faisait du bien, il marchait sous la pleine lune, songeant à mille choses, les unes douces, les autres cruelles ; la scène qui venait d'avoir lieu, au moment où il franchissait la muraille pour fuir, l'inquiétait ; l'incident du jardinier lui donnait à réfléchir, mais surtout il avait l'âme triste jusqu'à la mort, en songeant aux adieux que Suzanne venait de lui murmurer dans l'émotion du premier rendez-vous.

— Oh ! je n'aurais pas dû y aller, peut-être... Mais cependant, ne plus la revoir... c'est fini, disait-il tout bas, c'est fini !

Il ne pleurait pas, mais il avait la fièvre, ses mains brûlaient.

Un détail matériel vint le tirer de son désespoir : il s'aperçut que dans son escapade il avait déchiré ses habits. Il secoua la poussière dont ils étaient souillés, et, comme un homme qui s'éveille, il s'orienta et prit le chemin de sa maison.

Madame Dambray, sa mère, dormait quand il retourna ; mais on voyait qu'elle avait veillé jusqu'au dernier moment. La lampe brûlant encore se trouvait à côté d'elle sur la table ; la pauvre femme était étendue dans son grand fauteuil, sa tapisserie sur ses genoux.

— Pauvre mère ! dit Julien en l'embrassant sur le front.

Madame Dambray sourit et de cette voix lente des personnes accoutumées à la souffrance :

— Te voilà, Julien, dit-elle, tu as beaucoup tardé ce soir ; d'où viens-tu donc ?

Julien s'excusa comme il put, et madame Dambray remarqua son émotion, mais elle ne dit rien. Son fils prit congé d'elle quelques minutes après et se retira dans sa chambre.

Une fois chez lui, Julien ne se coucha pas. Il ouvrit sa fenêtre, il réfléchit.

toute une fortune ! Il y avait des valeurs d'un chiffre considérable ! Il ne demandait que cent mille francs tout à l'heure. Il jugea du premier coup d'œil que cette somme était dépassée. Comment donc se trouvait exaucé le désir qu'il venait d'exprimer, en pensant à la distance qui le séparait de Suzanne ! Il se perdait dans ce mystère.

Un instant, Julien resta immobile, ne sachant que dire ni que faire, osant à peine toucher ces papiers précieux, incapable de s'expliquer rien.

— Si tout cela était à moi ! pensa-t-il enfin. Il attribuait sa trouvaille à une erreur ; puis, cette idée de la restitution qu'il avait caressée maintes fois comme une chimère se présenta à sa pensée.

— Si pourtant c'était cela ! se disait-il, debout, près de son lit, le front plein de sueur.

Il osait à peine effleurer le trésor du bout des doigts. — Voyons ! on avait soustrait deux cent mille francs à son père... S'il y avait juste là deux cent mille francs, il y aurait de grandes chances pour que ce fût l'argent de la restitution désirée.

Julien, dans son trouble, liait avec peine

Le 8. — Léon Forestier, rue de la Croix-Verte; — Yvonne-Marie Lequeu, à l'Hospice.

MARIAGES

Le 2. — Édouard-Léopold Isambert, comptable, a épousé Alice Beaupérin, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 8. — Alphonse-Jean-Baptiste Viseur, maréchal-des-logis, moniteur d'escrime à l'École de cavalerie, a épousé Marguerite Mabillean, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 4. — Léonide Robineau, chapelier, épouse Jean Meyniel, 46 ans, à l'Hôpital.

Le 5. — Germaine-Louise Delamotte, 40 mois, rue de Lorraine; — Valentin-Pierre Mégrét, rentier, 93 ans, rue de la Gueule-du-Loup.

Le 6. — Ernestine Menier, propriétaire, 77 ans, célibataire, Grand'Rue.

Le 8. — Jules Vidégnain, ferblantier, célibataire, 70 ans, à l'Hospice.

DEUX ENFANTS NOYÉS SOUS LA GLACE

Un bien triste accident vient d'arriver sur l'étang de Beaurepaire, commune de Cléré, canton de Vihiers.

Mercredi matin, une dizaine d'enfants allèrent glisser sur ledit étang. Deux d'entre eux aperçurent sur la glace, et à une certaine distance du groupe, un petit oiseau; ils couraient pour le prendre, lorsque, tout à coup, la glace se rompit, et ils disparurent.

Aux cris poussés par les autres enfants, M. le comte de Beaurepaire se rendit sur l'étang et s'étendit sur la glace qui menaçait de se rompre. En approchant du trou par lequel les enfants avaient disparu, il reconnut que la glace était trop épaisse pour qu'on pût la briser facilement en nageant, mais aussi trop mince pour porter un homme.

Sans perdre un instant, M. de Beaurepaire s'empara d'une hache et se fraya un chemin de la rive jusqu'au lieu de l'accident, en brisant la glace. Cet intrépide sauveteur n'avait pas craint de se mettre à la nage par un froid des plus intenses. Bientôt, il aperçut le cadavre d'un enfant; c'était le nommé Brémond, âgé de 7 ans, demeurant chez ses parents, à Saint-Paul-du-Bois.

Depuis une demi-heure déjà, M. de Beaurepaire était dans l'eau et, sentant ses forces le trahir, il donna des ordres aux hommes qui étaient accourus avec lui pour porter secours. Les nommés Abélard, Robichon et Vey cherchèrent l'autre cadavre avec un bateau, mais inutilement.

Dans l'après-midi, M. de Beaurepaire retourna avec ses hommes sur l'étang et fit toutes les recherches possibles pour retrouver l'enfant noyé.

Le soir arriva sans qu'on eût obtenu de résultats.

Le lendemain matin, on recommença les

ses idées les unes aux autres. Il se mit à additionner toutes ces valeurs qui représentaient tant de bonheur humain; mais d'abord il voulait appeler sa mère; ensuite il se décida à ne pas le faire pour ne point lui donner de fausse joie; après le calcul il irait lui dire: «Mère, nous sommes riches»; en attendant, fiévreusement, il recommença plusieurs fois ses calculs et les quitta découragé. Il y en avait trop; ce n'était pas la somme de la restitution. Car Julien, dans l'émotion poignante qui le saisissait, ne comptait pas les intérêts de l'argent soustrait depuis le moment du vol.

Il eût été si heureux de posséder seulement le quart de ce que lui devait le voleur de son père!

A travers les merveilleux papiers, tout à coup, il aperçut une lettre... C'était celle que Puyberton avait écrite pour annoncer la restitution Dambrey. On se rappelle qu'à l'entrée de Suzanne dans son cabinet de travail il avait glissé cette lettre parmi les valises.

Julien ignorait ce détail, mais quand il ouvrit et la lut il ne put se contenir devant l'explication nette et précise qu'elle donnait, il alla frapper à la porte de Mme Dambrey.

La nuit était déjà avancée. Et sa promenade

fouilles et enfin on trouva le cadavre du petit Ménard, âgé de 8 ans, demeurant chez ses parents, à Saint-Maurice-la-Fougereuse (Deux-Sèvres). Le corps du petit Ménard, sur la demande de la mère éplorée, fut conduit immédiatement chez elle.

ANGERS. — *La Saint-Éloi*. — Dimanche dernier, la corporation de la *Métallurgie* célébrait, à Saint-Serge, sa fête corporative de saint Éloi.

L'assistance était nombreuse et la plupart des associés avaient tenu à honneur de venir rendre leurs devoirs à leur patron. La statue de celui-ci trônait au milieu du chœur de la magnifique et vénérable basilique. Près d'elle, le porte-étendard de l'association déployait sa splendide bannière.

Les divers groupes de l'œuvre des Cercles, membres du comité avec leur aumônier, dames patronesse, étaient représentés.

Le nouveau colonel du 135^e. — Avant-hier, dans l'après-midi, le nouveau colonel du 135^e de ligne, M. Maillard, a pris officiellement le commandement de la troupe.

Le régiment au complet était rangé sur le Champ-de-Mars.

M. le général Mourland est venu présenter aux bataillons leur nouveau chef.

Puis le colonel a pris la tête de son régiment qui est rentré aux casernes en suivant les boulevards.

Sauvetage. — Lundi, vers une heure, M. Gagnard, maréchal-des-logis du 2^e pontonniers, avec deux hommes de garde au quai du Roi-de-Pologne, ont retiré de la Maine le nommé Camille Lebourgeois, âgé de 61 ans, charbonnier à l'hospice Sainte-Marie; on l'a transporté au poste de police du 2^e arrondissement où il a reçu les soins que nécessitait son état, puis il a été conduit à l'hospice par la police.

Cet individu paraissait être en état d'ivresse.

DEUX PRISONNIERS ÉVADÉS

Le 5 décembre, deux jeunes voleurs, chefs d'une bande, Adolphe Torlore et Félix Senéchal, condamnés à la prison par le tribunal du Mans, étaient conduits à Angers, de brigade en brigade.

A Seiches, pendant la nuit, ils ont fait sauter la toiture de la chambre de sûreté où ils étaient enfermés, et, le lendemain matin, quand on s'aperçut de leur absence, ils étaient déjà loin.

On soupçonne fortement ces deux individus d'être les auteurs de l'assassinat commis au Mans, vendredi soir, que nous avons mentionné. On cherche.

NANTES. — *Un pari*. — Un pari a eu lieu le mardi 2 décembre dernier, entre M. Cazaulet, peintre à Nantes, et M. Hervé, marchand de fourrages à Bourgueuil. Ce dernier pariait

par les rues, et ses réflexions dans sa chambre, et sa première conversation avec sa mère en rentrant avaient demandé du temps. Il entra chez Mme Dambrey.

La pauvre femme ouvrait avec peine ses yeux alourdis par le premier sommeil, il lui dit: «Mère, nous sommes riches.»

Mme Dambrey croyait continuer un rêve.

Elle fit approcher la lampe, et sous le rond lumineux dessiné par l'abat-jour, Julien déposa sur la table de nuit une liasse miraculeuse, que Mme Dambrey essayait de palper par un mouvement machinal de ses mains paralysées.

— Et d'où vient tant d'argent! dit-elle; il y a donc enfin une justice!

— Tiens, mère, dit Julien, cette lettre t'expliquera tout.

Et il lut à Mme Dambrey la lettre de Puyberton.

En effet, il n'y avait pas à en douter, le dépositaire infidèle restituait. C'était bien une réalité et non une plaisanterie. Si ironique qu'on soit, on ne fait pas des plaisanteries de 400,000 francs.

(A suivre.)

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

que sa jument, *Polka*, parcourait cinq kilomètres en moins de dix minutes. Si elle ne les accomplissait pas, M. Hervé devait donner cette bête pour rien à M. Cazaulet. Si, au contraire, elle parcourait les cinq kilomètres dans le temps désigné, M. Cazaulet devait payer 1,500 francs.

Le pari a été tenu sur la route de Paimbœuf, du kilomètre 22 au kilomètre 17.

La jument a parcouru l'espace désigné en neuf minutes.

Avis mortuaire

Les obsèques de M. MARQUOYS père auront lieu demain jeudi 11 décembre, à 2 heures précises (réunion à la maison mortuaire, café du Commerce).

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme tel.

FAITS DIVERS

UN JOUET FIN DE SIÈCLE

Sait-on quelle est l'innovation trouvée par les fabricants de jouets pour les étrennes de 1891? Le chemin de fer à catastrophe!

C'est le petit chemin de fer de notre enfance avec quelques perfectionnements: le train, placé sur une voie ferrée circulaire, déraile à un moment donné. Les wagons sont renversés et les voyageurs projetés hors des voitures, et plus ou moins disloqués.

Le matériel comporte, en outre, des hommes d'équipe avec des civières pour relever les morts et les blessés.

Un jouet tout à fait gai, comme on le voit! Gageons, par exemple, que l'inventeur ne s'est pas fait subventionner par les Compagnies de chemins de fer.

La mode:

— Ma chère femme, tu devrais bien, pour ton mal de dents, mettre autour de ta tête un bandeau de soie. Justement, j'en ai trouvé un dans ton armoire, que je viens d'égaliser un peu.

— Grands dieux! Mais c'est mon nouveau chapeau de visite!

Une rencontre a été décidée, et l'un des adversaires nommé à Labiche un de ses témoins.

— Bon choix, dit Labiche, si vous voulez un témoin énergique. Oh! il ne vaudra rien entendre.

— Il est féroce? reprend l'autre un peu inquiet.

— Non... il est sourd!

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 11 décembre, *LA FAVORITE*, grand opéra en 4 actes, pour les débuts de Mlle Pauline Rocher, forte chanteuse des théâtres de Bruxelles et Lyon, et de M. Dutrey, 1^{er} ténor des théâtres de Bordeaux et Toulouse, engagés en représentations pour la saison.

Quand on considère la quantité innombrable des maladies auxquelles notre pauvre existence est exposée, on comprend qu'on ne saurait jamais être assez prévoyant pour conserver le don si précieux de la santé. La constipation étant la cause de presque toutes les maladies chroniques, il est urgent, dès qu'on en ressent les premières atteintes, de prendre aussitôt des Pilules Suisses.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine
Sommaire du 6 Décembre:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures. — Mondains et Mondaines, par Etincelle. — A travers les champs, par Emile Desbeaux. — *Un père*, nouvelle, par Georges de Lys. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES: Le voyage du tsarewitch en Egypte. — Le chemin de fer transsibérien. — Berlin: Le mariage de la princesse Victoria et du prince de Schaumbourg-Lippe. — Paris l'hiver: Au club des patineurs. — Beaux-Arts: *Une Discussion*. — L'Institut agronomique: Les nouveaux bâtiments inaugurés par M. le président Carnot. — M. Lavy. — Le Théâtre illustré: *La Petite Mienne*. — Les livres illustrés. — *Frédéric*, par Marcel Prévost. — Echecs. — Rébus.

Abonnements: Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un n^o, 50 c.

MARCHÉS

CHATEAU-GONTIER, 4 décembre

Froment, de 3 75 à 3 85 le double-décalitre; orge, de 1 90 à 2 fr.; avoine, de 1 75 à 1 80; sarrasin, de 1 90 à 2 fr.

Bœufs pour la boucherie, de 80 à 90 c. le kil.; veaux pour la boucherie, de 90 c. à 1 fr.; veaux d'élevage, de 100 à 160 fr. la pièce; moutons, de 90 c. à 1 fr. le kil.; porcs gras, de 1 20 à 1 30; porcs maigres, de 40 à 95 fr. la pièce; porcs de lait, de 40 à 20 fr.

Foin, de 50 à 55 fr. les 1,000 kil.; paille, de 30 à 32 fr.

ÉTRENNES 1891

Ouverture des Magasins d'Étrennes

DE LA

Librairie JAVAUD, à Saumur

JEUDI 11 DÉCEMBRE 1890

La LIBRAIRIE JAVAUD groupe chaque année, en Œuvres d'art ainsi qu'en fantaisies de toutes sortes, une des collections les plus belles. — On ne peut que recommander aux personnes soucieuses de témoigner leur gratitude à des amis, artistes et appréciateurs, de venir visiter ces magasins, il leur sera impossible de résister au désir de se procurer un de ces charmants Objets vendus à des prix très modérés.

Outre les beaux livres des maisons Didot, Hachette, Plon, Hetzel, Quantin et beaucoup d'autres, que la *Librairie Javaud* possède, il faut convenir aussi que le public s'est passionné, et avec raison, pour les objets d'art, et les Salons d'aujourd'hui sont transformés en de véritables Musées.

M. JAVAUD, qui connaît le bon goût de sa nombreuse clientèle, a donc réuni dans ses Galeries beaucoup de riches nouveautés: Tableaux, Gravures et Aquarelles françaises, anglaises, Glaces de Venise et autres, Bronzes, Terres cuites, Faïences d'art si appréciées; les Cristaux, l'Ebénisterie de luxe, la Maroquinerie, la Tabletterie rentrent en première ligne dans ses productions de l'art; il engage donc les habitants de Saumur et de tout l'arrondissement à venir visiter ses Magasins, qui ont une renommée justement méritée dans toute notre région.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

LE LAPIN

MÉDAILLE

D'OR

PAPIER

A

CIGARETTES

EXTRA-SUPÉRIEUR

C. DUC

PLACE BELLECOUR, 12, LYON

PARIS - LYON - ANVERS

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup^{rs}, la boîte, p^r 6 personnes. 0.85

— 3 personnes. 0.50

Haricots verts supérieurs, la boîte,

pour 6 personnes. 0.85

Haricots verts supérieurs, la boîte,

pour 3 personnes. 0.50

Asperges de 1^{re} qualité à la boîte. 1.30

— très grosses à la genteuil. 2.50

Jardinière, Macado n Fonds d'artichauts,

Tomates.

Choucroute de Strasbourg.

Nous appelons l'attention de nos clients

sur l'article *Foies gras et Pâtés de gibiers*

dont c'est la pleine saison, qui sont d'une

qualité tout à fait irréprochable.

Baisse de prix: Sucre, 4 fr. 05 le kilog.

Froment-commerces, l'hectolitre	19 25	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 95	Veau	2 40
Méteil	15 50	Mouton	2 40
Seigle	12	Porc	1 00
Orge	11	Poulets la couple	4
Avoine	8 75	Dindonneaux	12
Sarrasin	—	Canards	4 50
Haricots blancs	28	Oies	11
Haricots rouges	24	Beurre le kilog.	2 40
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 30
Noix	17	Foin, la charretée de 780 kilog.	45
Châtaignes	10	Luzerne	40
Sel les 100 kil.	15	Paille	30
Son	12	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique	10	Chauvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog.	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	57	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 ^e id. Of. 33 66	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.

Souzay et environs	la barrique	140 à 150
Champigny	—	150 à —
Varrains	—	140 à —
Bourgueil	—	140 à —
Restigné	—	110 à 120
Chinon	—	105 à 115

Blancs.

Coteaux de Saumur	la barrique	130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	—	110 à 115
Saint-Léger et environs	—	100 à 115
Varrains et environs	—	120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	100 à 110
La Vienne	—	100 à 110

Cidre de Bretagne la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie 45 à 50

Eau-de-vie, droits non compris . . . l'hectolitre 66
Vinaigre de vin 24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers, de 19 25 à 20 25	de 9 50 à 10 50	de 8 50 à 9 50
Saumur, de 18 50 à 18 75	de 8 50 à 9 50	de 8 50 à 9 50
Cholet, de 18 50 à 19 25	de 9 50 à 10 50	de 9 50 à 10 50
Baugé, de 18 50 à 19 25	de 9 50 à 10 50	de 9 50 à 10 50
Segré, de 18 75 à 19 25	de 9 50 à 10 50	de 9 50 à 10 50
Beaupréau, de 18 50 à 18 75	de 8 50 à 9 50	de 8 50 à 9 50
Montfaucon, de 18 50 à 18 70	de 8 50 à 9 50	de 8 50 à 9 50
Montreault, de 20 25 à 20 50	de 10 50 à 11 50	de 10 50 à 11 50
Chemillé, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à 9 50	de 8 50 à 9 50
Champocéaux, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à 9 50	de 8 50 à 9 50
St-Florent-le-Vieil, de 18 75 à 19 25	de 9 50 à 10 50	de 9 50 à 10 50
Vihiers, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à 9 50	de 8 50 à 9 50
Brissac, de 19 25 à 19 50	de 8 50 à 9 50	de 8 50 à 9 50
Chalonnnes, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à 9 50	de 8 50 à 9 50
Doué, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à 9 50	de 8 50 à 9 50

Nantes, blés américains, de 25 25 à 26 25 les 100 kilos.
Bons blés français, de 23 75 à 24 25 les 100 kilos.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
Excursions aux Stations Hivernales et Balnéaires des Pyrénées.

Des Billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au Tarif général, d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les Stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour certaines gares du réseau du Midi, et notamment pour Arcachon, — Biarritz, — Dax, — Guéthary, — Pau, — Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une ou deux fois de 5 jours, moyennant le paiement pour chaque période d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le Dimanche 21 décembre 1890, et jours suivants, à midi, aux Rosiers-sur-Loire, en la maison où est décédée madame veuve BAILLERGEAU,

Il sera procédé, par le ministère de M^e BEAUMONT, à la vente, aux enchères publiques, des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de M^{me} BAILLERGEAU.

On vendra notamment :

Un ameublement complet de salon Louis XV, un piano, une grande quantité de fauteuils et chaises de toutes sortes, plusieurs belles garnitures de cheminées, une superbe lampe en cuivre jaune avec sa suspension, un lustre en cuivre et des appliques, plusieurs tables à jeu et à ouvrage, plusieurs tables rondes dont une à rallonges, trois grandes glaces à cadres dorés, plusieurs autres glaces, une cave à liqueur, plusieurs guéridons, deux secrétaires en palissandre et acajou, un canapé, plusieurs tapis et carpettes, six candélabres, une armoire à glace, trois lits en acajou, deux lits en noyer, tables de nuit, tables de toilette, commode-toilette, une grande quantité de rideaux, linge de table, draps, couettes, oreillers, traversins, couvre-pieds, nappes, serviettes, torchons, batterie de cuisine très complète, plusieurs services de table, vin blanc et rouge en lûts et en bouteilles, bouteilles vides, deux génisses et une grande quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 en sus. (890)

A CEDER DE SUITE

CAFÉ DU MARCHÉ

Place de la Bilange, 24, Saumur
Pour renseignements, s'y adresser. — Conditions avantageuses.

MAISON A LOUER

En totalité ou par parties
Rue Gambetta
Comprenant, au rez-de-chaussée : salon, salle à manger, cuisine ; au 1^{er} étage, cinq chambres ; au second étage, quatre chambres ; cave, grenier, écurie à 3 chevaux et remise à 4 voitures.
S'adresser à M. LECOINDRE, rue Gambetta. (846)

TAILLE DES ARBRES & entretien des Jardins

Victor MONTAUDON

Horticulteur-Pisciculte
Rue de Poitiers, n° 39, SAUMUR
Successeur de M^{me} V^e GAUGAIN

Plantes d'ornement, Fleurs coupées et en pot, Bouquets pour fête et mariage, Corbeilles.

BAINS

17, rue du Marché-Noir, 17.

AVIS

M. LANGLOIS, expert à Saumur, acquéreur de l'établissement de Bains et d'Hydrothérapie, a l'honneur d'informer le public qu'une réorganisation complète, et aussi confortable que possible, vient d'être rétablie et que, dès maintenant, la clientèle y trouvera tout ce qui est nécessaire à l'hygiène.

UN HABILE PÉDICURE est attaché à l'établissement.

OUVERTURE : Service d'hiver. — De 7 heures du matin à 10 heures du soir ; le dimanche, fermeture à 4 heures de l'après-midi.

Pour avis, LANGLOIS.

A LOUER

POUR NOCES, BANQUETS, FÊTES

Très bel Appartement

Fraîchement décoré

Comprenant : grand escalier, vestibule, salle à manger pouvant contenir 60 couverts, salon de réception, salon de jeux.

Premier étage du Café de la Paix, ancien cercle Saint-Hubert.

Prix modérés, y compris l'éclairage, le chauffage, la décoration.

S'adresser à M. GRELLET, Café de la Paix. (897)

ON DEMANDE une bonne FEMME de CHAMBRE, pour Noël. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

PETITE CLOSERIE

Sise à la Rompre, commune de Saint-Lambert-des-Levés,

Comprenant : maison d'habitation et d'exploitation, avec 55 ares de terrain nature de jardin affilé de vigne et d'arbres fruitiers.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, à Saumur, et à M^e LELIÈVRE, notaire. (852)

A VENDRE

1^o FOIN, première qualité ;
2^o 300 JAVELLES de sarment de vigne ;

3^o 185 ÉTAUSSES avec leurs branches, essence frêne, saule et orme ;

4^o 40 beaux BALIVEAUX, en frêne, pouvant faire du bois de travail, charonnage, etc.

Ces arbres sont à prendre autour de la prairie de Presles, joignant le pont de Saint-Florent. Exploitation facile.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (865)

Épicerie Parisienne

33, rue d'Orléans, DEMANDE UN APPRENTI et un GARÇON DE COURSE de 16 à 18 ans.

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS ANDRÉ

rue de la Cocasserie, n° 13. Confection d'adresses pour lettres de deuil, distribution à domicile.

Demandez à l'ÉPICERIE CENTRALE

LE

Guignolet Combier

2^{fr.} 35 le litre 2^{fr.} 25 par 6 litres

DROITS ACQUITTÉS

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande. — On porte à domicile

PRIX MODÉRÉS

IMPRIMERIE P. GODET

SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

Impressions commerciales et administratives

CARTES DE VISITE

Imprimées	4 50	Gravure sur pierre	2 75
—	2	—	3
—	2 50	—	3 50

Plus de 80 modèles différents.
Par quantités, 1 fr. 25 et 1 fr.

Gravure cuivre ou taille-douce 4

Cartes visite deuil, bordures toutes grandeurs

Enveloppes fermoir pour cartes de visite : 0,90.

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT & FILS

DÉPOSITAIRES

Des Chocolats, Cacaos & Thés des R. P. Trappistes de N.-D. d'Aiguebelle

par Grignan (Drôme)

Chocolat qualité fine, 1/2 k., 2 fr. ; qualité surfine, 2 fr. 50.

— extra — 3 fr. 20 ; sans sucre, 2 fr. 85.

Cacao, la boîte de 250 grammes, 1 fr. 45, 2 fr. 40 et 2 fr. 50.

Chocolat de l'Abbaye, 1/2 k., 1 fr. 50 et 1 fr. 70.

Thé, choix Aiguebelle, la boîte de 125 grammes, 2 fr. 20 et 2 fr. 65.

A partir de 5 k., remise de 5 0/0 sur tous les Chocolats et Cacaos ; pour quantités plus importantes, nous demander les conditions.

La qualité supérieure des Chocolats d'Aiguebelle, due aux bons soins des R. P. Trappistes, explique la faveur des consommateurs pour ces articles de prix très modérés. Le choix des Thés est également supérieur aux meilleures marques connues.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,